

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CRÉATION D'UN CHU EN CORSE - (N° 921)

## SOUS-AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par  
M. Villedieu et les membres du groupe Rassemblement National  
à l'amendement n° AS|2 de M. Colombani

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.